

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 12 novembre 2025 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

M. Gilles Dionne
M. Brian Boisvert
M. Sebastien Denault

M. Pierre Aubrey
M. Colin LeBrun
Mme Daphne Laycock

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

147-11-2025 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Monsieur Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de novembre 2025 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Le conseiller Sébastien Denault déclare un conflit d'intérêt au point - Approbation des Factures. Le conseiller Gilles Dionne déclare un conflit d'intérêt au point - Guignolé. Aucun autre membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

148-11-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Pierre Aubrey
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

149-11-2025 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} jour d'octobre 2025.

150-11-2025 EMPLOI ÉTUDIANT ÉTÉ 2026

Proposé par Monsieur Colin LeBrun
Et résolu à l'unanimité.

De mandater Monsieur Eric Rochon, directeur général à déposer une demande au programme fédéral d'emploi étudiant pour l'été 2026.

Que Monsieur Eric Rochon, directeur général signe pour et au nom de cette municipalité tous documents en rapport à cette demande.

151-11-2025 ÉTATS FINANCIERS 2023.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
et résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport du Secrétaire trésorier sur le rapport financier de Mansfield et Pontefract pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

D'approuver le rapport du vérificateur sur les états financiers de cette Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 tel que présenté par la Firme Dignard-Thibault CPA.

Monsieur Sébastien Denault se retire de la table du conseil

**152-11-2025 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE
DU 12 NOVEMBRE 2025.**

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 12^{er} novembre 2025 au montant de 416,166.32\$

Monsieur Sébastien Denault reprend sa place à la table du conseil

**153-11-2025 PRÊT TEMPORAIRE – PROJET PRACIM
(HÔTEL DE VILLE ET CASERNE)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a engagé des dépenses d'honoraires professionnels dans le cadre du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville et de rénovation de la caserne de pompiers, identifié au dossier PRACIM n° 2030603;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été présélectionné par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une aide financière estimée à 70 % du coût admissible, bonifiée de 8 % supplémentaires en raison de l'utilisation du bois comme matériau de construction principal;

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du projet est estimée à environ 6,5 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a confirmé, par lettres datées du 25 avril 2023 et du 18 juin 2025, que le projet est maintenu en présélection et priorisé pour l'exercice financier 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'honoraires professionnels engagés à ce jour sont admissibles à l'aide financière, pourvu qu'ils soient inclus dans la demande officielle de construction qui sera déposée au Ministère en vue de l'obtention de la promesse d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est plus en mesure de supporter ces frais à même son fonds général et souhaite assurer le paiement des fournisseurs dans l'intervalle précédant l'adoption du règlement d'emprunt permanent;

CONSIDÉRANT les indications du MAMH à l'effet qu'un prêt temporaire est autorisé dans la mesure où les dépenses engagées ne dépassent pas 10 % de la valeur totale du projet, compte tenu de la confirmation d'une subvention couvrant plus de 50 % des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sébastien Denault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser le directeur général, Monsieur Éric Rochon, à demander un prêt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Rivières de Pontiac;
 - De confirmer que le montant du prêt temporaire est établi à 349 758,05 \$, représentant les frais d'honoraires professionnels encourus et à venir dans le cadre du projet PRACIM – dossier 2030603, ce qui respecte la limite de 10 % de la dépense admissible;
 - D'accepter le taux d'intérêt proposé par la Caisse Desjardins des Rivières de Pontiac, tel que convenu entre les parties;
 - D'autoriser Monsieur Éric Rochon, directeur général, et Madame Sandra Armstrong, mairesse, à signer tout document relatif audit prêt temporaire.

**154-11-2025 PROLONGEMENT DE L'EMPRUNT
TEMPORAIRE – PAVL VOLET ENTRETIEN**

- CONSIDÉRANT QUE l'aide financière annuelle de 282 134,00 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien 2024-2025 a été confirmée par la Vice-première ministre et ministre des Transports, Madame Geneviève Guilbault, dans une lettre datée du 31 juillet 2024;
- CONSIDÉRANT QUE cette aide financière n'a toujours pas été versée à la Municipalité, en raison du dépôt tardif des états financiers 2023;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 21 mai 2025, une nouvelle confirmation d'aide financière pour l'exercice 2025-2026, d'un montant de 308 634,00 \$, tel qu'indiqué dans la lettre officielle de la Vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- CONSIDÉRANT QUE les mois de janvier et février représentent une période critique pour la gestion de la trésorerie municipale;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait adopté la résolution 200-12-2024 autorisant un emprunt temporaire pour le montant de 282 134,00 \$;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Brian Boisvert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract prolonge l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Rivières de Pontiac pour un montant de 282 134,00 \$, correspondant à l'aide financière attendue dans le cadre du programme PAVL – Volet Entretien 2024-2025;
- QUE Monsieur Eric Rochon, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cet emprunt.

**155-11-2025 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ASSURANCE
COLLECTIVE**

Proposé par Monsieur Colin LeBrun
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le renouvellement du contrat d'assurance collective No. 128342

Manuvie pour l'année 2026. Négocié par Stuart Graham Financial Services.

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024);
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par M. Garry Ladouceur et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version no 5 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

157-11-2025 Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) Dossier : UKA64746-84065 (7) - 20250422-020

ATTENDU QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Monsieur Brian Boisvert il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Mansfield-et-Pontefract approuve les dépenses d'un montant **70,318.32\$** de relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

158-11-2025 NOMINATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION RELATIF À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ATTENDU que la Municipalité du village de Fort-Coulonge a adopté une résolution (2025-09-135) indiquant son intention de ne pas renouveler automatiquement l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et de vouloir renégocier les termes de ladite entente;

ATTENDU que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite collaborer de façon constructive afin de conclure une nouvelle entente équitable et adaptée aux enjeux actuels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Denault et résolu à l'unanimité :

- QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract nomme officiellement un comité de négociation composé de :
 - Madame Sandra Armstrong, mairesse;
 - Monsieur Eric Rochon, directeur général;
 - Monsieur Pierre Aubrey, conseiller municipal.
- QUE ce comité soit mandaté pour représenter la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans les discussions avec la Municipalité du village de Fort-Coulonge;
- QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract confirme qu'elle attend la convocation officielle de Fort-Coulonge pour débiter les rencontres de négociation.

159-11-2025 RÉÉDITION PROJET CHAMPS DE BALLE

Proposé par Madame Daphne Laycock
Et résolu à l'unanimité.

De mandater Monsieur Eric Rochon, directeur général à déposer une demande de remboursement au **Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) Dossier # A-2021-296.**

Que Monsieur Eric Rochon, directeur général signe pour et au nom de cette municipalité tous documents en rapport à cette demande.

160-11-2025 – DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS 2025-2027 (PDTO 25-27)

ATTENDU que Tourisme Outaouais et le ministère du Tourisme ont lancé un appel de projets dans le cadre du Programme de développement touristique de l'Outaouais 2025-2027;

ATTENDU que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract souhaite déposer un projet admissible dans ce programme afin de soutenir le développement touristique local dans une approche responsable et durable;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les conditions de financement et de réalisation exigées par le programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Aubrey, et résolu à l'unanimité:

- QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract mandate officiellement **Monsieur Louis Harvey** pour déposer le projet et agir comme mandataire auprès de Tourisme Outaouais et du ministère du Tourisme;
- QUE la Municipalité s'engage à fournir une mise de fonds équivalente à un maximum de **20 % des coûts admissibles**, sans excéder **10 000 \$**;
- QUE la Municipalité s'engage à mettre sur pied une **politique de développement durable**, en collaboration avec la firme **Enviro Educ-Action**;
- QUE la Municipalité s'engage à conserver et maintenir l'infrastructure issue du projet pour une période minimale de **cinq (5) ans**;
- QUE le directeur général soit mandaté pour assurer le suivi administratif et la conformité du dossier auprès des instances concernées.

161-11-2025 TOURNOI HOCKEY M-21

Il est proposé par Monsieur Colin LeBrun
Et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière à l'organisme Association Hockey Mineur Les Draveurs de Fort-Coulonge au montant de 500.00\$ pour l'occasion de l'organisation d'un tournoi de Hockey niveau M-21.

162-11-2025 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 116-08-2025

ATTENDU QUE la résolution 116-08-2025, adoptée en août 2025, autorisait la vente du lot 4 637 237 à Madame Frances Frost;

ATTENDU QUE Madame Frances Frost s'est désistée de l'achat;

ATTENDU QUE Monsieur Joseph Frost, voisin direct du lot concerné, souhaite procéder à l'achat aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sébastien Denault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la transaction initialement prévue à la résolution 116-08-2025 pour le lot 4 637 237 soit modifiée afin que l'acheteur soit désormais Monsieur Joseph Frost;

QUE toutes les autres modalités de la résolution initiale demeurent inchangées.

163-11-2025 CONCOURS LUMIÈRES DE NOËL

Proposé par Madame Daphne Laycock
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité organise à nouveau cette année un concours de lumières de Noël à l'intérieur des limites de cette Municipalité. L'ensemble du Conseil se portent responsables de ce concours et la Municipalité distribuera 1500.00\$ en prix. Le tout dans le but de promouvoir l'aspect touristique et l'embellissement de notre Municipalité.

Monsieur Gilles Dionne se retire de la table du conseil

164-11-2025 GUIGNOLÉE 2025

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité commandite la Guignolée 2025 organisée par les Chevaliers-de-Colomb pour un montant de 2000\$.

Monsieur Gilles Dionne reprend sa place à la table du conseil

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 152, 153, 154, 155, 160, 161, 163 et 164.

ET J'AI SIGNÉ CE 13 NOVEMBRE 2025.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

165-11-2025 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20: 49 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.